

ÉLECTIONS
AUX CAP ET CCP D'ORANGE

4-5-6 décembre 2018



je vote **FOCOM**

<http://www.focom-orange.fr>



*Proches de vous,
à votre écoute,
les défenseurs FOCOM
vous accompagnent
au quotidien pour toutes
vos questions d'ordre
individuel.*



*FOCOM vous défend,
que vous soyez
fonctionnaire
ou contractuel,
cadre ou non-cadre.*

**Commissions Administratives
Paritaires – CAP**

(pour les fonctionnaires):

- notation
- temps partiel
- actions de formation
- disponibilité
- évolution professionnelle
- avancement de grade
- reclassement en cas d'inaptitude
- mutation
- affaires disciplinaires

Commissions Consultatives Paritaires – CCP

(pour les contractuels):

- licenciement des contractuels pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique
- sanctions disciplinaires autres qu'avertissement ou blâme



*Défendre notre
modèle social,
c'est préserver
l'humain..."*

PHILIPPE CHARRY
Secrétaire Général de FOCOM

FOCOM votre *meilleur* défenseur

